



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
(MFBCDE)

RELANCE : AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET POUR RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE CHARGEE D'APPUYER LE BURUNDI DANS LES NEGOCIATIONS ET LE SUIVI DES CONVENTIONS MINIERES-SECTEUR TERRES RARES

N° de référence : N° D10501/AMI/PRCIEG/2018

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Services de Consultant : Recrutement d'un consultant pour appuyer le Burundi dans les négociations et le suivi des conventions minières-secteur des Terres Rares

No de Don : IDA D049-BI

N° d'identification du Projet : P149176

Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet publié au portail électronique Development Business Online du 19 Septembre 2016 (Site web : www.devbusiness.com)

1. Le *Gouvernement de la République du Burundi* a reçu un financement de l'*Association Internationale de Développement (IDA)*, et se propose d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat pour **appuyer le Burundi dans** les négociations et le suivi des conventions minières-secteur des Terres Rares.
2. Sans être exhaustif, le rôle du Consultant sera de : (i) Analyser le marché des Terres Rares produites par RMB jusqu'à la fonderie, (ii) Analyser le contrat signé entre Rainbow Mining Burundi (RMB) et l'acheteur du concentré Thyssen Krupp, (iii) Elaborer un document contenant la méthodologie et le mode de calculs de la valeur du concentré des Terres Rares exportées et de la Taxe ad valorem à payer tenant compte de la nature et le type des Terres Rares et des coûts des déductions conformément à la loi, (iv) Animer un atelier de restitution dans lequel prendront part entre autres les représentants de RMB et les représentants du Gouvernement en l'occurrence l'OBR et l'OBM.
3. Le *PRCIEG*, agissant en tant qu'Agence d'exécution du projet, invite les firmes de consultants internationales (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
4. L'expertise sera réalisée par un cabinet international disposant d'une expérience d'au moins 10 ans en matière de commercialisation des Terres Rares et dans l'analyse des marchés des minerais en général et des Terres Rares en particulier.

Il devra en outre aligner une équipe d'au moins deux experts répondant aux qualifications et critères ci-après :

Expert K-1 /chef de mission :

- Avoir un niveau universitaire Bac+4 au moins en droit avec une spécialisation dans la commercialisation des minerais ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans le domaine de commercialisation des minerais de manière générale y compris la commercialisation des Terres Rares en particulier ;



- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine des négociations des contrats miniers ;
- Avoir réalisé avec succès au moins deux missions similaires ;
- Avoir des connaissances approfondies en économie minière constitue un atout.
- Maîtriser la langue française.

Expert K-2 :

- Avoir au moins un niveau universitaire Bac+4 en économie minière ou dans des domaines similaires,
 - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur minier,
 - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de commercialisation des Terres Rares,
 - Avoir une expérience dans l'étude des projets miniers, plus particulièrement des études sur les marchés des terres rares constitue un avantage.
5. Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, du mois de Janvier 2011, Version Révisée Juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.
6. La mission sera réalisée sur une durée maximale de 45 experts-jours pendant 60 jours successifs à partir de la date de mise en œuvre du contrat.
1. Le consultant sera sélectionné selon la méthode Sélection Fondée sur les qualifications des consultants (QC) telle que décrite dans les *Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, du mois de Janvier 2011, Version Révisée Juillet 2014*.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations complémentaires relatives à la mission à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de service suivantes : de lundi à Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, Vendredi de 8h00 à 12h00 (heures locales). Les Termes de Référence de la mission pourront être retirés ou envoyés à ceux qui en feront la demande par email aux adresses mentionnées ci-dessous ou peuvent être consultés sur le site du PRCIEG : www.prcieg.bi
8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être livrées (en personne, par courrier ou par E-mail) à l'adresse suivante au plus tard le **17/9/2018 à 16h00'** (heure locale) avec la mention :

« Réponse à l'AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° D10501/AMI/PRCIEG/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE CHARGÉE D'APPUYER LE BURUNDI DANS LES NEGOCIATIONS ET LE SUIVI DES CONVENTIONS MINIERES »

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PRCIEG

51, Boulevard du Japon, Nouveau Building des Finances, 2^{ème} Etage, Bureau n° 202,

BP 922, Bujumbura, Burundi, Tél: +257 22 25 27 59

E-mail: prcieg.app@gmail.com ou prcieg.infos@prcieg.bi